



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
ARRONDISSEMENT DE TROYES  
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 18/07/2022 à 12h34  
Référence de l'AR : 010-200058840-20220712-2022\_D\_121-DE  
Affiché le 18/07/2022 ; Certifié exécutoire le 18/07/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 12 Juillet 2022

Par suite d'une convocation en date du 05 juillet 2022, affichée le 05 juillet 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le mardi 12 juillet 2022 à 19h00, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 29  
Présents : 20  
Représenté : 7  
Votants : 27

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Alain NOUGARET, Agnès RAGOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT.

Absents ayant donné procuration : Mme Emeline DE BRUIN à Mme Christie DEZERT, M. Johann DE BRUIN à Mme Maggy CARON, Mme Edith L'HOSTE à M. Claude LAPIERRE, Mme Sophie MASSIASSE à Mme Sabrina GUYON, Mme Estelle MIGNOT à Mme Vanessa CHEVALLIER, Pascal RANC à Mme Claire ADAM, Sylvie VELUT à M Reynald CARLOT.

Absents excusés : Mme Eléonore De FRESCHVILLE, M. Julien GOFFART.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

#### Délibération n°

2022\_D\_121

**Objet de la délibération : BUDGET PRINCIPAL 2022 AVP – DECISION MODIFICATIVE N°2.**

#### Le Maire

↳ Rappelle au Conseil Municipal, les délibérations, en date du 12 juillet 2022 :

- n° 2022 - 118 acceptant l'acquisition de la parcelle cadastrée section B 1276 appartenant à l'État, d'une superficie de 3 276 m<sup>2</sup>
- n° 2022- 120 acceptant de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 80 000 €

↳ Informe que lors de l'élaboration du Budget 2022, cette opération n'a pas été prévue au budget principal. Il convient donc de prévoir les crédits au moyen d'une décision modificative.

↳ Propose la décision modificative suivante :

Dépenses d'Investissement				Recettes d'Investissement			
Chapitre	Compte	Intitulé	Montant	Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
21 Op 805	2115	Terrains Bâtis	160 000,00 €	16 Op 805	1641	Emprunt en euros	80 000,00 €
				13 Op 805	1323	Subvention Département	80 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTE** la décision modificative proposée ci-dessus,
- ▶ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET